

## **COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU JEUDI 03 MARS 2022 À 20H.**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice dans le respect des gestes barrière, la distanciation et sans public conformément aux directives préfectorales en raison des conditions particulières liées aux regroupements.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 11:**

BELHADDAD Abdelhamid, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence.

**Absents 4** : BORDON Gérard, LEMAITRE Christophe, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Procurations 3** : BORDON Gérard à GIRARD Philippe  
LEMAITRE Christophe à DELEGLISE Christian  
SORNET Emilie à CORONEL Célia

**Excusée** : SCHNEIDER Laëtitia

**Secrétaire de séance** : Madeleine LAPERROUSE

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2022

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. DELEGATION DU MAIRE A UN CONSEILLER, POUR PARTICIPER AU CONSEIL D'ECOLE ;**

Françoise BOZON-VIAILLE explique que la Commune a droit à 2 voix lors d'un vote durant le conseil d'école :

- le Maire ou son représentant (Adjoint ou Conseiller délégué de la commission Education)
- un conseiller municipal (membre de la commission Education) lorsque le Maire lui donne délégation après un vote du conseil municipal.

Elle précise qu'elle souhaite impliquer deux membres de la commission, à tour de rôle, au sein de cette instance.

Philippe GIRARD propose de nommer CORONEL Célia et SCHNEIDER Laëtitia.

**VOTE pour donner délégation au conseil d'école à CORONEL Célia et SCHNEIDER Laëtitia : 13 pour**

## **II. DEMANDE D'UN CITOYEN POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 763 SECTEUR DES PERELLES ;**

Philippe GIRARD présente sur un plan cette parcelle agricole de 233 m<sup>2</sup>, propriété de la commune et souhaitée par un acquéreur.

Il propose de mandater quelques élus pour se rendre compte surplace et aussi rencontrer les riverains, autres potentiels acquéreurs.

Arrivée d'Yves MORVAN.

## **III. DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UN CITOYEN ;**

Après avoir reçu un avis défavorable de la commune pour la prise en charge d'une extension de réseau (pour le raccordement électrique de son chalet), l'intéressé a fait savoir qu'il souhaitait financer les travaux. Il demande pour cela une permission de voirie à la commune.

La municipalité a rencontré Bruno VILLEMIN, directeur du Syndicat Arc Energies Maurienne, qui a exposé le projet de raccordement retenu par le pétitionnaire : à partir du pylône proche de l'entrée de la propriété de M. FREMEAUX la tranchée emprunterait l'ancien chemin menant au réservoir de la Tour puis longerait le chemin au dessus de la route et traverserait 2 parcelles privées avant d'arriver au point de raccordement, soit une tranchée de 340 m de long qui doit comprendre 3 émergences.

M. VILLEMIN ajoute que même si le citoyen prend à sa charge les travaux, la réfaction reste à la charge du Syndicat.

Le Conseil prend acte de cette demande et propose :

- de rencontrer le citoyen avant d'accorder la permission de voirie
- de l'inciter à opter pour une solution moins impactante pour la voirie et la forêt (panneaux photovoltaïques).

## **IV. INFORMATION CONCERNANT LE BILAN DES ENREGISTREMENTS DU RADAR PEDAGOGIQUE ROUTE DE L'AURA;**

Les mesures ont été faites durant 6 mois, du 27 mai au 26 novembre 2021.

On constate que :

- la très grande majorité des conducteurs respectent la vitesse préconisée : 90 % roulent à moins de 50 km/h
- 9.5 % roulent entre 50 et 70 km/h
- 0.5 % roulent à plus de 70 km/h avec un triste record à 126 km/h.

Les aménagements de sécurité installés sur cette route sont donc efficaces et le radar tient bien son rôle pédagogique puisqu'il incite les conducteurs (sauf les inconscients hélas) à lever le pied en cas de vitesse excessive.

## **V. DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DES LOYERS DES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE ;**

Un appartement de la mairie (T3 de 70 m<sup>2</sup>) est vacant suite au départ des locataires. Il a été rénové (sols, murs et plafond)

Le loyer de 559 € chauffage compris, n'a pas été réévalué depuis 2016. Au vu des travaux engagés, le Maire propose de le porter à 600 € charges de chauffage compris.

**VOTE : 14 pour**

**VI. DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARCELLE DE LA FORET COMMUNALE A SNCF RESEAU ;**

Philippe GIRARD explique que SNCF réseau souhaite sécuriser les voies dans le secteur de Pont Renard. La commune de Sainte Marie et plusieurs habitants du village y possèdent des parcelles.

Les propriétaires connus ont cédé leur terrains au prix de 0.35 €/ m<sup>2</sup>.

La commune détient la parcelle C1152 d'une superficie de 8 380 m<sup>2</sup> intéressant SNCF Réseau. Après consultation de notre agent et du service foncier de l'ONF, ils proposent de la céder au demandeur qui a fait une proposition d'achat à 2 933 € (soit 0.35/ m<sup>2</sup>).

Le Maire propose de céder cette parcelle située dans une zone très pentue et difficilement exploitable en souhaitant que les parcelles voisines restent accessibles par un chemin d'accès. Si le conseil municipal accepte cette cession, il faudra extraire la parcelle du régime forestier.

**VOTE pour la cession de la parcelle C1152 à SNCF Réseau au prix de 2 933 € en aménageant un chemin d'accès à la forêt : 14 pour**

**VOTE pour la distraction du régime forestier de cette parcelle 14 pour**

Un propriétaire privé (parcelle C1157) n'a pas été retrouvé. Une recherche va être entreprise au niveau de sa famille. Sans résultat, la commune va engager une procédure de Bien Vacant Sans Maître afin d'intégrer cette parcelle dans le foncier communal et pouvoir le céder à SNCF Réseau.

**VOTE pour lancer la procédure de Bien Vacant Sans Maître auprès d'un cabinet foncier et imputer les frais occasionnés à l'acquéreur : 14 pour**

**VII. DELIBERATION CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE LA PISTE DU FAILLY ;**

Christian DELEGLISE rappelle que 4 pistes sont prévues dans le secteur du Faily pour l'exploitation de la forêt. L'ONF en est le maître d'œuvre et propose un devis de 1 100 € ht soit 1 320 € ttc.

Plusieurs entreprises ont déjà répondu à l'appel d'offres, les travaux devraient commencer fin avril –début mai.

**VOTE pour prendre en charge le devis de l'ONF : 14 pour**

**VIII. DIVERS ;**

- les réunions de la commission "Finances" ont commencé, le vote du compte administratif aura lieu le 23 mars et celui du budget le 7 avril.

- les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril. Les permanences au bureau de vote seront validées lors des prochains conseils municipaux.  
- la motion de soutien concernant l'augmentation du trafic poids lourds a été adoptée par la 4C.

- les élus vont recevoir les gérants du Grand Châtelard suite au courrier reçu en mairie.

- durant les vacances scolaires le city a été très fréquenté, entraînant des remarques des riverains concernant des jeunes fréquentant les lieux tardivement.

Les élus et les gendarmes vont veiller à la tranquillité des lieux afin de faire respecter la réglementation. Si la situation de changent pas, il faudra peut-être en réserver l'accès uniquement au moins de 11 ans.

- l'adressage suite à la mise en place de la fibre est en cours de finalisation.

- dans le cadre de l'Eco-école, la journée de ramassage des déchets organisée par les enseignantes est prévue le mardi 5 avril (12 avril en cas de mauvais temps). La population et les élus seront invités à participer. La mairie fournira sacs poubelle et gants de protection.

- la déchèterie verte sera ouverte tous les mercredis matins de 7h30 à 11h30 à partir du 6 avril.

- le repas réunissant les "Anciens" et les "forces vives" de la commune aura lieu le samedi 30 avril.

- suite à la guerre en Ukraine, le conseil municipal soutien l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France et réfléchit à l'action à mener sur la commune.

- Françoise BOZON VIAILLE annonce que la cantine a réintégré ses locaux le 15 février libérant la salle polyvalente.

Suite au conseil d'école, le montant des séjours des classes de mer sont connus :

- Pour les classes de CM1-CM2 et GS-CP : 18 218 € transport compris
- Pour la classe de CE1-CE2 : 6 780 € + 3 000 € pour le transport

La commune a voté une participation de 7 000 €.

DECLICC a demandé le remplacement des fenêtres de notre ancienne école (construite en 1958) et a notifié le besoin d'une salle supplémentaire dans le bâtiment.

Dans le cadre de la transition énergétique, Abdelhamid BELHADDAD signale que des aides importantes peuvent être accordées.

La 4C sera avisée de cette démarche car notre bâtiment est mis à disposition de DECLICC et fréquenté par tous les enfants du canton.

- une commission "Education" se tiendra le 15 mars

La séance est levée à 22h30